

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Dissolution

Société : A.M.S LOC

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Capital : 7 000 euros

Siège social 4 RUE DE L'INSPECTEUR ALLES, 75019 PARIS

RCS : 949366199

Président : KONTA Ahmed

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Dissolution

Date : 1^{er} Novembre 2024

Lieu : Siège social, 4 RUE DE L'INSPECTEUR ALLES, 75019 PARIS

Présents :

- KONTA Ahmed, président et associé unique

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société A.M.S LOC, régulièrement convoquée, s'est réunie au siège social sous la présidence de Mr. KONTA Ahmed.

Le Président rappelle aux associés que l'ordre du jour est la dissolution anticipée de la société.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité :

1. Dissolution anticipée de la société :

L'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} Novembre 2024

2. Nomination du liquidateur :

L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur Mr KONTA Ahmed, demeurant au 4 RUE DE L'INSPECTEUR ALLES, 75019 PARIS, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

3. Fixation du siège de la liquidation :

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Clôture de séance :

La séance est levée à 10h.

Fait à Paris, le 1^{er} Novembre 2024

Signature :

